

LE TROUSSEAU

La liste du trousseau est donnée à titre indicatif. Elle décrit les éléments nécessaires minimum. Le trousseau doit bien sûr tenir compte de vos habitudes vestimentaires et de votre état de dépendance.

Les vêtements fournis doivent être d'entretien facile et lavables en machine à laver.

Les vêtements qui portent les pictogrammes suivant ne peuvent être pris en charge.



Pressing



Lavage à la main



Lavage interdit



Séchage interdit

Aucun vêtement en rhovyl (type : DAMART) ou en pure laine ne sera entretenu par la buanderie de la Maison Saint-Michel.

1- VÊTEMENTS PERSONNELS

▪ Vêtements de nuit

- 10 Pyjama ou chemise de nuit ou autre vêtement de nuit
- 2 Robes de chambre d'hiver
- 1 Robe de chambre d'été

▪ Sous-vêtements

- 6 Combinaisons
- 6 Soutiens gorges
- 10 Chemises de corps
- 16 Culottes ou slips
- 10 Paires chaussettes, bas ou collants

▪ Vêtements de jour

- 7 Robe/jupes, chemisier ou chemise ou T-shirt, gilet ou pull, pantalon, veste ou manteau
→ 2 tenues au moins par semaine
- 1 Chapeau ou casquette
- 1 Bonnet et des gants

Ne pas oublier : foulard, écharpe, ceinture, bretelles...

▪ Chaussures

- 1 Chaussures : paire pour la marche
- 1 Chaussures : paire pour le confort
- 2 Paire de chaussons / pantoufles

2- LINGE DE TOILETTE

- 1 Dessus de lit pour un lit une place
- 12 Serviettes de table
- 10 Mouchoirs



3- NÉCESSAIRE DE TOILETTE

- Rasoir jetable et électrique
- Mousse à raser
- Sèche-cheveux
- Peigne ou brosse
- Shampoing
- Gel douche
- Savon liquide
- Eau de Cologne
- Parfum ou déodorant
- Brosse à ongles
- Coton tiges
- Dentifrice
- Boîte pour dentier
- Brosse à dents
- Solution dentaire
- Produit pour le dentier, si besoin
- ...

L'ensemble de ces éléments devra être renouvelé aussi souvent que nécessaire.

4- RECOMMANDATIONS

L'ensemble du linge doit être **IMPÉRATIVEMENT** marqué du nom et prénom de la personne accueillie (à l'entrée et en cours de séjour pour le complément du trousseau)

Pour ce faire, vous pouvez :

- Faire faire les étiquettes dans une mercerie, et les coudre sur chaque pièce de linge (Pas d'étiquette à coller notées au crayon car cela ne tient pas)

OU

- L'établissement peut marquer le linge. Dans ce cas, il est **IMPORTANT** de le déposer quelques jours avant l'entrée.
Il en coûtera la **somme de 90 €** à l'entrée pour une centaine de pièce.

L'établissement n'assurera pas l'entretien du linge non marqué et déclinera toute responsabilité en cas de perte.



Les familles qui assurent le lavage du linge doivent le **marquer également pour pouvoir l'identifier sinon l'établissement décline toute responsabilité en cas de perte.**

Tous les sous-vêtements : slips, maillots de corps, chemises de nuit, pyjamas... doivent être de préférence en coton pour faciliter le lavage.

Proscrire les vêtements en rhovyl (type : DAMART) et les vêtements en pure laine.

Vous remerciant par avance de la suite donnée à ce document.